

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1927

Artikel: La question intentionnellement oubliée
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La question intentionnellement oubliée

André Gavillet • 1 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18645>

Campagne des élections fédérales: une autre manière d'aimer la Suisse

A leur réveil que l'on dit très matinal, les Suisses, persuadés que la terre tourne, allument leur radio. Quelles infos?

Sur UBS, sur la nouvelle interprétation du secret bancaire, sur Credit Suisse, Michael Ambühl, secrétaire d'Etat aux relations financières internationales, négocie à Washington... mêmes nouvelles (sic) que hier, que demain. La terre a-t-elle vraiment tourné?

Mais la terre connaît aussi un mouvement orbital. L'automne est là, électoral. Des milliers de candidats l'attestent et l'effervescence est générale. Tous sont sollicités de prendre position sur tout, sur rien. Internet permet de regrouper les réponses, de dessiner des profils. Les questionnaires ont été remplis. Cliquez. On va savoir ce que pensent celles et ceux qui se veulent les représentants du peuple.

Toutefois, le débat politique va être accaparé par l'élection du Conseil fédéral. Elle aura pour cette législature une importance particulière, puisqu'en raison de la candidature à un deuxième mandat d'Eveline Widmer-Schlumpf la formule magique sera mise à l'épreuve. On ne développera pas ici ce sujet. La position de DP est connue: pas de proportionnelle

arithmétique, l'UDC ne saurait être un parti gouvernemental, en raison de son propre choix oppositionnel.

Les questions de fond n'en demeurent pas moins. Très visible, le problème de la sortie du nucléaire. La décision a déjà été prise par l'Assemblée sortant de charge. L'application reste à définir. Elle pourrait être planifiée comme un défi relevé par des millions d'acteurs. Mais ce n'est pas le style des partis de droite.

Transports, aménagement du territoire, problème de la santé, etc., on peut passer en revue les chapitres imposés à tout responsable politique. Toutefois une chose surprend. On ne trouve pas dans ce programme l'écho des nouvelles du matin, ces infos si répétitives qu'on les dirait passées en boucle. Où les grandes banques? les craintes systémiques? l'euro? etc.

L'Etat peut-il à ce point être, avec tout le poids de sa légitimité, au service de l'économie privée, en l'occurrence les banques? Certes, il est dans son rôle en ayant une politique économique et extérieure. Il a en charge la défense ou la promotion de l'agriculture, des exportations, de l'énergie, etc. Mais est-il admissible que la diplomatie suisse soit mobilisée pour «réparer» les fautes, les pratiques inconvenantes de certaines

banques, est-il légitime qu'un projet des banques privées (Rubik) devienne sans débat un objet de négociation menée par le Conseil fédéral? Les partis de la droite libérale s'accommodent facilement de l'intervention de l'Etat dans ce domaine privé, au profit des banques, sans être sensibles à la contradiction quand ils refusent une régulation bancaire plus exigeante. A quand la séparation de la Banque et de l'Etat?

En fait, une question essentielle est intentionnellement omise, sauf par l'UDC, celle de nos rapports avec l'Union européenne, que l'on élude avec des formules sans portée: développer les relations bilatérales. Or la classe politique sait que nos rapports avec l'UE exigeront que nous renoncions à des comportements fiscaux rentables mais déloyaux. Cette révision, qui dépend de nous, impliquera une redistribution intercantonale des revenus financiers. Ce sera une mise à l'épreuve de notre solidarité confédérale.

Mais les partis gouvernementaux de droite sont encore accrochés au *statu quo*. Ils ont peur d'être accusés de trahison, de faiblesse. C'est pourquoi la question des rapports avec l'UE n'est pas posée dans sa vraie dimension, alors qu'elle est au cœur de notre politique, alors qu'elle est de portée historique.

Pour n'avoir pas à répondre, on préfère parler d'autre chose.

Réseaux de soins: un compromis bon à prendre

Jean-Daniel Delley • 2 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18655>

Pour comprendre l'enjeu du vote parlementaire et du référendum qui menace

Le Parlement vient enfin d'ancrer les réseaux de soins intégrés dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Si le projet n'est pas parfait, il constitue un progrès dans l'assurance des soins ambulatoires.

Il aura fallu sept ans au Parlement pour mettre sous toit une révision⁴ dont on attend tout à la fois une meilleure efficacité des soins et une efficience accrue. Un réseau de soins intégrés regroupe des soignants qui s'associent pour coordonner la couverture des soins. Le patient est suivi par un médecin généraliste qui, le cas échéant, le dirige vers un spécialiste ou un hôpital. La collaboration instituée entre les soignants du réseau permet un meilleur diagnostic et évite le tourisme thérapeutique, donc les doublons et les coûts qu'ils engendrent.

Cette révision n'a abouti qu'avec peine parce que tous les acteurs de la santé y ont perdu des plumes. Les assureurs tout d'abord. Ils souhaitaient créer leurs propres réseaux. Tel ne sera pas le cas. Ils devront négocier des contrats avec des réseaux indépendants. C'est une

brèche importante dans la toute puissance des caisses. Les médecins ensuite. Les spécialistes n'auront plus un accès direct aux patients qui passeront par le filtre de leur médecin généraliste. Les patients enfin qui ne bénéficieront plus du libre choix absolu de leur thérapeute. Il faut toutefois relativiser cette limitation. Les réseaux regroupent des dizaines, voire des centaines de soignants. Les avantages financiers offerts par les réseaux – primes et quote-part inférieures à celles des assurés hors réseaux – inciteront les assurés à choisir cette forme d'assurance et les soignants auront donc intérêt à rejoindre des réseaux.

A gauche, on soupçonne cette réforme d'ouvrir la voie à une médecine à deux vitesses et on dénonce son caractère anti-social puisque la quote-part à la charge des assurés hors réseau passera à 15% avec un plafond de 1000 francs, contre 10% avec un plafond de 700 francs pour les assurés en réseau. La première critique est infondée. Le suivi du patient au sein d'un réseau ne peut qu'améliorer la qualité des soins, comme le montrent les expériences déjà réalisées. Quant au surcoût imputé aux assurés hors réseau, il reste modéré, trop même si l'on vise à convaincre une majorité

d'assurés de s'affilier à un réseau. A noter que ce surcoût ne touchera pas les assurés domiciliés dans des régions ne disposant pas d'un réseau.

Reste que le réseautage des soins n'est pas immunisé contre une dérive économique. Les réseaux négocieront chaque année un budget global en fonction du nombre d'assurés et de leur profil de risques. Pour ne pas dépasser cette enveloppe, les réseaux pourraient être tentés de rationner les soins, par exemple en retardant le recours à un spécialiste. Mais les réseaux minimalistes pourraient rapidement perdre leur clientèle. Néanmoins cette révision devra faire l'objet d'un suivi attentif et d'une évaluation serrée.

La loi adoptée le 30 septembre dernier résulte d'un compromis élaboré dans la douleur. Elle améliore substantiellement le projet du Conseil fédéral, notamment en interdisant aux caisses de créer leurs propres réseaux. Si les médecins généralistes la soutiennent – elles revalorisent la profession –, les spécialistes s'y opposent farouchement par crainte de perdre une partie de leur clientèle. A la suite d'une consultation interne, la FMH annonce le lancement d'un référendum, un désaveu pour